

Décision

Générale

colonial

Décision n° 932 accordant une permission de quinze jours a M, Razalindrainibe, mécanicien

n° 932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date de publication
24 août 1947

Date du numéro
31 août 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule contrat du 26 avril 1945 engageant M. Razafindrainibe (Samuel) en qualité de mécanicien aux travaux publics

Vula demande de permission de l'intéressé en date du 13 août 1947

Vul'avis favorable du chef du service des travaux publics.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de quinze jours à solde entière, pour en jouir au Harrar (Ethiopie), est accordée à M. Razafindrainibe (Samuel), mécanicien au service des travaux publics. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 29 août 1947, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur.P. H. SIRIEX.